

Réunion publique du Conseil de quartier Buttes Chaumont Jeudi 8 mars 2012 - Collège Claude CHAPPE

- Réunion animée par **François DAGNAUD**, Premier Adjoint au Maire, Délégué du Maire pour le quartier Buttes-Chaumont.

Ordre du jour :

- Transports collectifs et partagés : quelle nouvelle façon de se déplacer à l'échelle d'un quartier, d'une ville, d'une agglomération ?
- Les événements de l'été dans le quartier

Le point sur...

La rénovation à venir du Parc des Buttes Chaumont

Une réunion publique a eu lieu le 5 mars en présence de Roger Madec, Maire du 19^e, et Fabienne Giboudeaux, Adjointe au Maire de Paris chargée des espaces Verts, sur les travaux de rénovation du parc des Buttes Chaumont. A cette occasion, Alain Pierre a pu présenter les résultats des travaux du groupe Inter-quartier sur les attentes des usagers du parc.

→ Plus d'informations sur : www.mairie19.paris.fr

La resectorisation du collège Claude CHAPPE

La mobilisation des élus et des parents d'élèves, l'aide du conseil régional et l'accord final de l'Académie ont permis de préserver l'accueil de tous les élèves du quartier en 6^e au collège. La mise à disposition de locaux au sein de l'ancien EREA de la rue Clavel, pour 2 ou 3 ans avant travaux de rénovation, permettra en effet d'élargir les capacités d'accueil du collège.

Vente à la découpe de l'immeuble du 25, rue Pradier

Cet immeuble appartient à la société Gecina. Des vœux ont été présentés en Conseil d'arrondissement ainsi qu'au Conseil de Paris et des garanties supplémentaires ont été obtenues. La Mairie s'est engagée à ce qu'aucun locataire ne se retrouve sans solution de logement à l'issue de la procédure de mise en vente.

Transports collectifs et partagés

AUTOLIB'

- Intervention de **Christelle GODINHO**, Chef de projet à la Direction de la Voirie et des déplacements.

Autolib' en quelques chiffres :

- Concerne Paris et 45 communes autour de la capitale ;
- 700 stations prévues à Paris, livrées en totalité à l'été 2012 ;
- 500 stations sur voirie
- 200 stations hors voirie
- Environ 30 stations prévues dans le 19^e arrondissement dont 12 stations dont les travaux sont terminés (ex : rue Botzaris)

Les dates clés du dispositif Autolib' :

- Juillet 2009 : création du syndicat mixte Autolib'
- Décembre 2009 - décembre 2010 : Consultation et choix de Bolloré
- Août 2011 : premiers travaux
- Octobre-novembre 2011 : phase de test
- 5 décembre 2011 : ouverture au public

Le dispositif Autolib' est avant tout un service de proximité qui se caractérise par :

- Une prise en main en deux minutes - réservation du véhicule avec possibilité de réserver une place à l'arrivée et de s'arrêter momentanément sans surcoût ;
- Une régulation des flux de véhicules entre les stations notamment grâce à un suivi en temps réel des véhicules, un maillage étendu de stations;
- Un déplacement facile et confortable (véhicule 4 places, guidage GPS et bouton d'appel d'urgence).

La technologie utilisée est ultra moderne : véhicule 100% électrique, 250 km d'autonomie et un temps moyen de rechargement de 4h. Il existe trois types d'abonnement : Premium (solo ou famille), hebdomadaire (7j) ou découverte (24h), allant de 144 €/an à 10€/jour. A ces abonnements s'ajoute le coût de l'utilisation, de 4€ à 8€ la demi-heure. Il est également possible de recharger un véhicule électrique privé.

L'utilisation d'une voiture Autolib' se résume en quatre étapes faciles :

1. Je m'abonne ;
2. Je loue ;
3. Je roule ;
4. Je passe à mon voisin.

Ce dispositif s'adresse à 4 millions de personnes.

Dans le 19^e arrondissement, douze stations fonctionnent dont deux stations « espaces ».

Question/commentaire

- *Qui fabrique les véhicules ?*

La bluecar est produite en partenariat avec Pininfarina (une société italienne) à Turin.

- *Existe-t-il un autre moyen de paiement que la carte bancaire ?*

La carte bancaire est actuellement le seul moyen de paiement possible mais des réflexions sont en cours pour proposer d'autres modes de paiement.

- *Que signifie « Syndicat mixte » ? Il y a-t-il appartenance à la Mairie ? Comment ce service est-il financé ?*

Le syndicat s'est monté spécifiquement pour ce projet, composé d'ingénieurs de la Ville de Paris et d'autres ingénieurs.

Le service est financé en partie par la Mairie de Paris, la Région Ile de France. Le groupe Bolloré verse une redevance d'occupation et assure l'entièreté du service. Il prévoit d'amortir les 100 millions d'euros investis dans ce projet d'ici 7 ans.

- *Comment éviter de se retrouver dans un véhicule pas assez chargé ?*

L'autonomie du véhicule est indiquée sur un écran pour éviter ce type de situation.

A terme, 3000 véhicules circuleront à l'échelle de la Métropole.

- *Que fait-on en cas d'accident ?*

Un constat est prévu à l'intérieur de la voiture. Il faut le remplir comme vous le feriez pour une voiture louée.

- *Quelle est la vitesse maximale du véhicule ?*

Il n'y a pas de limite. A noter que ce véhicule est très silencieux.

Aujourd'hui, on comptabilise 8000 abonnés dont 3000 à l'année.

TRAMWAY

➤ Intervention de François DAGNAUD

Les travaux n'ont pas de retard. La mise en service est prévue pour décembre 2012.

Belle réussite de rénovation urbaine, le tramway va permettre de relier davantage Paris et l'agglomération en offrant un accès direct, confortable et régulier.

Il desservira les équipements importants du 19^e arrondissement (10 stations).

PROJET D'EXTENSION DE LA LIGNE DE METRO 11

Ce projet est parti du constat que cette ligne est très chargée, d'où le projet de prolongation et de correspondance avec le tramway. Les études sont engagées.

Il est prévu d'ajouter une 5^e voiture, cela étant rendu possible par le transfert du site de maintenance à Rosny sous bois qui pourra accueillir cinq voitures.

Perspective de mise en service : 2019.

Questions/commentaires

- *Si la ligne est plus longue, ce n'est pas l'ajout d'une voiture qui va permettre de désengorger la ligne.*

Il n'y aura pas forcément plus de voyageurs donc cela devrait contribuer au désengorgement. Par ailleurs, il y a le tramway et un maillage qui s'enrichit toujours plus.

- *Qu'en est-il du Bus 26 ?*

Le projet de traverse rue de Belleville est né de ce constat que la répartition bus/méto n'est pas satisfaisante.

REAMENAGEMENT DE LA RUE DE BELLEVILLE

On constate aujourd'hui que les trottoirs sont trop étroits. Le projet de réaménagement répond à la nécessité d'embellir cette rue, de mieux partager l'espace public et de faciliter l'accès et l'offre de services.

Les mairies du 19^e et du 20^e ont à nouveau saisi Bertrand Delanoë sur ce sujet. Cela prendra du temps.

PROJET DE TRAVERSE RUE DE BELLEVILLE

La traverse est un petit bus qui circule sur un micro territoire et qui répond à un besoin en transport là où il n'y a aucune offre. D'autres projets de traverse sont en cours dans le 17^e, le 14^e et le 20^e.

Dans le 19^e, ce projet a été initié par le Conseil de quartier et le Conseil des Anciens.

LA PETITE CEINTURE

La petite ceinture appartient à Réseau Ferré de France (RFF), qui est propriétaire du patrimoine exploité par la SNCF.

Le tronçon du 19^e se caractérise par son étroitesse et la difficulté d'accès. La question de son utilisation reste posée. RFF a accepté de mettre quelques tronçons à disposition, par exemple dans le 15^e. Dans le 19^e, il n'y a pas de projet formulé pour l'instant.

Les animations de l'été

- **Intervention du groupe de travail ÇA SE PASS'AUX BUTTES**

Repas de quartier

Il aura lieu le dimanche 24 juin 2011 à partir de 12h, sans doute sur le Cours du 7^e Art.

Concours de peinture amateur

Il aura lieu le dimanche 23 septembre dans le parc des Buttes Chaumont

Ce concours s'adresse à tous - adultes et enfants - sur le thème des Buttes Chaumont. Une remise des prix aura lieu vers 18h à la Mairie du 19^e (trois prix par catégorie) ainsi qu'une exposition de neuf œuvres dans le Pavillon des Buttes Chaumont.

Objectif du concours : favoriser les liens intergénérationnels ; proposer une action de qualité ; s'approprier le parc de manière ludique ; faire participer les associations locales. Les quartiers limitrophes seront également mobilisés sur cette manifestation.

Questions diverses

- *Où en est-on de l'installation de caméra de surveillance ?*

Le dispositif de vidéo protection est piloté par la préfecture et est en cours de déploiement.

- *Qu'en est-il de la lutte contre la délinquance dans le quartier ?*

Le nouveau commissaire est très attentif aux problèmes soulevés par les habitants. La Police procède régulièrement à des actions et des interpellations, notamment en vue de lutter contre le trafic de stupéfiant dans le quartier. Au-delà, cela relève de la Justice ! La Mairie intervient quant à elle dans le cadre de l'enfance en danger, en l'occurrence ce n'est pas le cas. IL existe par ailleurs un dispositif partenarial de suivi des élèves « décrocheurs ».

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
5/7 place Armand Carrel - 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr

